



Compte rendu de réunion

Assemblée générale de la FFB

<u>Objet de la réunion</u> Assemblée générale	<u>Date de rédaction</u> 31 janvier 2019
<u>Date / heure de début / durée</u> 20 janvier 2019 9h30 – 12h00	<u>Rédacteur</u> Philippe Zwaenepoel
<u>Lieu</u> Ibis Rungis	<u>Nom du fichier :</u> CR_AG_20-01-2019
<u>Participants</u> Membres du comité directeur Délégués des ligues (voir listes de présence) DTN, directrice administrative	<u>Destinataires (A):</u> Ligues CD FFB Salariés FFB <u>Publication</u> Site FFB

Table des matières

1	MOT DU PRESIDENT.....	1
2	PRESENTATION ET VALIDATION DES COMPTES	1
3	LICENCE LOISIR.....	2
4	REMISE DE RECOMPENSES.....	3
5	PRESENTATION DES TRAVAUX SUR LE POLE FORMATION	3
5.1	EVOLUTION DU DISPOSITIF DE QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES	4
5.2	FORMATIONS FEDERALES DES FORMATEURS.....	4
5.2.1	CFA	4
5.2.2	DFI	4
5.2.3	DECF	4
5.3	PLATE-FORME DE FORMATION DE LA FFB	5
5.4	COMPOSITION DU POLE FORMATION	5

Compte rendu

1 Mot du président

Le président Jean-Paul Sinanian accueille les présidents et les délégués des ligues en les remerciant de leur présence.

Il rappelle l'intérêt de cette AG intermédiaire pour valider les comptes, et se félicite d'une trésorerie saine, qui donne à la fédération des marges de manœuvre pour le développement. Le président est satisfait, à ce niveau, de voir que le commissaire aux comptes M. François Lhospital a missionné M. Jonathan Bidaud qui était en charge de notre dossier pour le représenter.

Jean-Paul Sinanian insiste sur la nécessité de se coordonner pour être plus efficace, en déplorant à nouveau l'absence de délégués de la ligue des Pays de la Loire, soit 53 clubs qui ne pourront donc pas s'exprimer lors de l'AG par la voix de leurs délégués.

La conférence de presse organisée à la Tour Eiffel pour la présentation de la candidature du billard comme sport additionnel aux JO de Paris 2024 a été une grande réussite grâce au formidable travail du comité Billard 2024. Les retombées médiatiques sont allées au-delà des espérances, représentant l'équivalent d'une campagne de presse d'un coût de 200 k€, alors que les dépenses consenties par la FFB n'ont été que de 18 k€.

L'entretien de l'équipe mandatée pour rencontrer le COJO (JP Sinanian, JP Guiraud, Jérémy Bury, Diane Wild - présidente de la CEB et secrétaire générale de la WCBS), cette semaine, avec Jean-Philippe Gatien¹, directeur exécutif des sports du COJO et Aurélie Merle, directrice associée aux sports, s'est bien déroulé. Les représentants du COJO ont été agréablement surpris et favorablement impressionnés. Difficile de dire cependant quelle sera la décision finale, vues les contraintes dictées par le CIO. La décision sur le choix des sports additionnels devrait être prise par le COJO fin mars, soit après le World Team Trophy (WTT), mais annoncée seulement fin juin.

Jean-Paul Sinanian met ensuite l'accent sur le partenariat avec Décathlon : *« L'autre opportunité qui s'offre à nous, c'est le partenariat avec Décathlon. Vous avez pu voir hier combien les perspectives ouvertes par celui-ci sont grandes. La caisse de résonance de l'enseigne, sa capacité de communication va nous faire gagner en visibilité et pouvoir enfin communiquer vers le grand public à travers eux et en bâtissant un partenariat gagnant-gagnant. Nous allons pouvoir amener de nouveaux publics, de futurs nouveaux adhérents dans nos clubs et ce serait une faute impardonnable de ne pas jouer cette carte à fond. Votre rôle sera essentiel dans le relais de l'information auprès des clubs intéressés, ceux capables d'accueillir à la fois les personnels de Décathlon et les nouveaux adhérents qui voudraient essayer le billard. Sans votre appui, votre engagement, nous sommes moins efficaces. Vous êtes au contact des clubs, vous les connaissez depuis des années. Votre rôle est essentiel pour nous aider, pour aider le billard à amorcer ce virage qui pourrait nous propulser dans une autre dimension : qu'était le tennis de table avant l'apparition des tables escamotables ? Que deviendra le billard si 20 % des foyers possèdent une table de billard ? ».*

2 Présentation et validation des comptes

Les comptes (€) sont arrêtés au 31 août 2018.

La trésorière, Viviane Rouchon, présente le compte financier analytique (diaporama PPT) :

- Recettes totales : 783 373 contre 765 837 l'exercice précédent ;
- Répartition des recettes : licences (82 %), subvention du ministère des sports (14 %), partenariats (4%, dont le partenariat finissant en 2018 avec le cercle de jeux de Clichy-Montmartre) ;

¹ Champion du monde de tennis de table

- Dépenses :
 - Budget général : 355 947 contre 387697 (cause : un poste en moins, non remplacé)
 - Commissions sportives : 211 894 contre 188 109 (cause : augmentation des dépenses à l'international, compte tenu du calendrier des championnats)
 - Répartition : national (42%), international (58%)
 - Répartition par discipline : carambole (59%), Blackball (19%), américain (12%), snooker (10%)
 - Autres commissions : 118 032 contre 84 947 (cause principale : effort financier en faveur du développement) ;
 - Répartition : développement (35%), communication (21%), DTN (19%), formation-jeunesse (20%), autres (4%)
- Résultat : 84 690 contre 117 242
- Les fonds propres s'élèvent à 365 304, soit une marge de sécurité de 115 000, par rapport à un BFR de 250 000 (Besoin en Fonds de Roulement pour couvrir les décalages des flux de trésorerie).

Le commissaire aux comptes certifie sans réserve que « les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice ».

L'assemblée donne le quitus à la trésorière à l'unanimité. Le résultat sera affecté au compte report à nouveau.

La question des primes de matchs a été soulevée : sont-elles assujetties aux cotisations sociales ? Quel est leur régime fiscal ? Comment doivent procéder les organisateurs de compétitions dotées de primes ? Le commissaire aux comptes va faire le point sur le sujet, et en informer la fédération.

3 Licence loisir

Un rapport d'une vingtaine de pages intitulé « Licence loisir : opportunité ou impasse », établi par Philippe Zwaenepoel et Gérard Mathias, a été adressé aux ligues.

Philippe Zwaenepoel en dresse un résumé (diaporama PPT) :

Problème posé : est-il opportun pour la fédération de créer une licence loisir destinée aux non-compétiteurs ? Cette licence loisir va-t-elle attirer en nombre de nouveaux licenciés ? Quelles seront les conséquences financières pour la fédération ?

Les licenciés non-compétiteurs sont les licenciés qui ne participent à aucune des compétitions individuelles et par équipes définies par le code sportif FFB et les règlements sportifs des organes déconcentrés. La fédération n'a qu'une connaissance approximative du nombre de ses compétiteurs, et par différence du nombre de non-compétiteurs. On estime le pourcentage de compétiteurs à 90% dans le billard à poches et à 40% dans le billard carambole.

Concernant la licence, il faut constater que la fédération ne maîtrise pas le coût final payé par le licencié :

- Les parts ligues et CDB appliquées sur la licence font varier le coût de la licence d'un point à l'autre du territoire : de 1 à 1.5 pour la licence « adultes standard », de 1 à 2 pour la licence « adultes découverte », de 1 à 3 pour la licence « jeunes » ;
- De nombreux clubs appliquent le système de forfait unique dans lequel disparaît la remise permise par la licence « découverte » pour les primo-licenciés, tout en conservant à leur niveau la différence pour leur trésorerie.

Le tarif d'une licence loisir (part fédérale), basé sur la mutualisation des coûts nets de fonctionnement général de la FFB s'établirait à 30 €, un montant proche de celui de la licence

découverte, sachant que cette dernière, mise en place en 2014-2015, n'a pas boosté la licenciation.

L'explication tient au modèle économique du loisir « billard » pour un non-compétiteur, avec une dépense totale annuelle de 300 à 500 € (forfait unique + déplacements). Ce modèle économique n'est pas bouleversé, à l'évidence, par une baisse du coût de quelques %, via la licence découverte ou une éventuelle licence loisir.

Plusieurs scénarios de mise en place de la licence loisir, avec augmentation ou non de la licence sportive, et diminution ou non des prestations sportives, ont été comparés. Tous mettent en péril l'équilibre financier de la fédération, dont les recettes proviennent à plus de 80 % des licences. Structurellement, les conditions ne sont donc pas réunies pour que la fédération crée une licence loisir.

Les solutions en termes de développement sont ailleurs, et concernent tout à la fois la FFB, les organes déconcentrés et les clubs :

- Donner davantage pour le prix de la licence, en augmentant l'offre de formation sportive et non-sportive, ;
- Améliorer l'offre sportive : généraliser les compétitions par équipes vétérans, saisir tous les résultats sur les sites sportifs, ... ;
- Mener une politique tarifaire différenciée dans les clubs, au plus près des licenciés ;
- Diversifier les portes d'entrée dans le système fédéral (ATP initiation, formation, ...) dans le cadre notamment de la collaboration FFB-Décathlon.

Une courte discussion s'est ensuite engagée avec l'assistance. L'affiliation de nouveaux clubs grâce à la création d'une licence loisir, apparaît comme un scénario hautement improbable, compte tenu de l'expérience de la licence découverte.

Les conclusions de cette étude recueillant l'accord de l'AG, la fédération ne créera pas de licence loisir dans le cadre du projet fédéral 2017-2020.

4 Remise de récompenses

Le président est heureux de profiter de cette AG pour remettre plusieurs récompenses à des dirigeants des Hauts de France :

- Fabrice Bellens : médaille de bronze de la jeunesse, des sports

Membre du comité directeur du Billard club canon d'or de Ronchin depuis 1995 (Directeur sportif), secrétaire du district Flandre de 1997 à 2000 puis président de 2000 à 2007, chargé de gestion sportive et chargé de mission de la Commission Nationale Carambole depuis mars 2015.

- Dominique Delgove : médaille d'argent de la jeunesse, des sports

Secrétaire général de la ligue de billard des Hauts-de-France, responsable des championnats de France par équipes de la ligue des Hauts-de-France, secrétaire général du Comité départemental de billard de la Somme, secrétaire sportif du Comité départemental de billard de la Somme.

- Valéry Callens : médaille de bronze de la jeunesse, des sports

Elu au comité directeur du Rétro Albertin depuis 1990 (secrétaire adjoint, secrétaire, président adjoint), élu au comité directeur de la FFB de 2000 à 2006 (membre de la Commission Sportive Nationale), président de la Ligue de Picardie de 2012 à 2016 et Président de la Ligue des Hauts-de-France depuis 09/2016.

5 Présentation des travaux sur le pôle formation

Ces travaux sont présentés par Eric Vaquier, en tandem avec Marc Massé.

5.1 Évolution du dispositif de qualifications professionnelles

L'application du principe de « proportionnalité réglementaire » va probablement conduire à la déréglementation de l'enseignement du billard contre rémunération (cf code du sport, art L-212-1 et annexe 2 du même code).

La fédération sera donc amenée à développer sa propre réglementation (diplômes, ...). Une réunion avec le ministère des sports est programmée le 19 mars 2019 pour en définir les contours.

5.2 Formations fédérales des formateurs

Codes des sigles : C= certificat ; F = fédéral ; D = diplôme ; A= animateur ; I = initiateur ; EC = entraîneur-coordonnateur

5.2.1 CFA

- Nombre de formations au CFA effectuées en 2018-2019 (au 31 décembre 2018) : 7 formations CFA carambole, 6 formations CFA billards à poches ; Ligues organisatrices: Occitanie (4) Pays de la Loire (2), Hauts de France (1), Normandie (1), LBIF (2), Bretagne (2), Centre VDL (1) ;
- 6 Formations CFA à venir pour 2019 : LBIF (1 CFA Bâp et 1 CFA Car en mai 2019), Centre Val-de-Loire (janvier 2019), Auvergne Rhône-Alpes (1 CFA Bâp et 1 CFA Car en février 2019), Normandie (mars 2019)

5.2.2 DFI

- Formation et certification DFI effectuée en 2018-2019 : Caudan, (novembre 2018) : 6 candidats (6 admis)
- A venir pour la deuxième partie de la saison : LBIF (février et mars 2019) et projets en Grand Est et en Auvergne-Rhône-Alpes

Le format des formations sera modifié à partir d'avril 2019, sans changement de contenus ni de volume de formation, mais en augmentant le temps consacré à la formation à distance :

3 étapes distinctes :

- Volet 1 : Règlements et organisation (8 séquences d'1h30 à distance) ; formation commune à tous les candidats (options carambole et billards à poches),
- Volet 2 : Conduite de séances ; formation spécifique à l'option choisie à distance et en présentiel,
- Volet 3 : 2 épreuves de certification (une épreuve orale commune à tous les candidats, une épreuve de conduite de séance spécifique à l'option choisie)

5.2.3 DECF

L'essentiel de la formation s'effectue à distance, en visio-conférence (système Hangouts de Google), avec un tronc commun pour le billard carambole et le billard à poches.

La formation en présentiel représente 4 week-ends pour chaque discipline, auxquels s'ajoute un 5^e week-end pour l'examen final.

Le coût de la formation DECF est de 300 € par candidat (certaines ligues pourront prendre en charge le coût de la formation pour les candidats qu'elles auront identifiés comme futurs intervenants pour leur organisation régionale). Le DECF est requis pour diriger une ETR (équipe technique régionale) et assurer les entraînements des joueurs.

Pour rappel, la formation au DECF vise les fonctions :

- D'entraîneur régional ou national
- D'instructeur fédéral (formation des CFA)

- De coordonnateur d'ETR
- D'agent de développement (accompagnement des clubs)

5.3 Plate-forme de formation de la FFB

Destinée à la formation des formateurs, des sportifs, des arbitres et des dirigeants, cette plate-forme hébergée sur un portail de l'INSEP, sera accessible aux clubs, avec différents niveaux d'habilitation, au visiteur anonyme, aux licenciés, aux clubs, Les documents pédagogiques produits par la fédération, selon leur nature, seront dispatchés entre cette plate-forme (accès réservé) et le site fédéral (accès libre).

5.4 Composition du pôle Formation

Pilotes : Eric Vaquier et Marc Massé (DTN)

Membres :

- Président Commission Formation Jeunesse : Eric Vaquier
- Président Commission Juges et arbitres : Thierry Deléglise
- Représentant de la Commission développement : Thierry Renaud
- Un membre du bureau fédéral : Philippe Zwaenepoel
- 2 élus des ligues : René Ferrer + 1 en cours de nomination
- Un formateur (BE/DE ou équivalent) : Grégory Le Deventec
- Des intervenants ponctuels

Concernant une question posée par un participant sur le pôle France, Marc Massé rappelle qu'un pôle France est une structure accueillant des sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau élite, senior ou jeune, et permettant à ces derniers de bénéficier :

- D'une préparation sportive de haut niveau
- D'une formation scolaire ou universitaire aménagée ou adaptée ou d'une formation professionnelle

Un pôle pourrait être créé et hébergé dans un CREPS.

Cependant, plusieurs questions restent à traiter : un pôle pour le 3bandes seul est-il viable ? NB : c'est la seule discipline reconnue de haut niveau et donc éligible à ce type de structure.

Peut-on y associer les autres disciplines puisqu'il s'agirait d'une seule installation pluridisciplinaire ? peut-on y associer un centre fédéral de formation (formation de l'encadrement : entraîneurs, arbitres...) ?

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt l'assemblée générale, remercie les participants et leur donne rendez-vous le week-end des 15&16 juin 2019 pour la prochaine assemblée générale, qui se déroulera à Cabestany, près de Perpignan, en Région Occitanie.

Philippe Zwaenepoel
Secrétaire général



Jean-Paul Sinanian
Président FFB

